

20 juil 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 20 juillet 2004

Statut de la société européenne

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé, en deuxième lecture et après avis du Conseil d'Etat, un projet d'arrêté royal portant exécution du règlement (*) relatif au statut de la société européenne.

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé, en deuxième lecture et après avis du Conseil d'Etat, un projet d'arrêté royal portant exécution du règlement (*) relatif au statut de la société européenne.

Le projet traduit, en droit belge, ce règlement européen, lequel consacre une société par actions qui relève, pour partie, de l'ordre juridique communautaire. Il est ainsi apte à constituer le produit de la fusion de sociétés soumises à des droits nationaux différents. Ce nouveau véhicule juridique est également habilité à transférer son siège du territoire d'un Etat membre vers celui d'un autre Etat membre. Le Ministre de l'économie pourra toutefois s'opposer aux opérations précitées lorsque l'intérêt public est menacé. La société européenne constituera, dès lors, un outil efficace pour effectuer des fusions transnationales au sein de l'Union européenne. Le projet concilie les impératifs de sécurité juridique, la nécessaire protection des tiers et la volonté d'offrir aux acteurs économiques un véhicule qui puisse s'adapter à leurs besoins. Le projet d'arrêté royal entrera en vigueur le 8 octobre 2004, jour de l'entrée en vigueur du Règlement européen. (*) règlement (CE) n°2157/2001 du Conseil du 8 octobre 2001.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
<http://www.laurette-onkelinx.be/>